

Service environnement hygiène et santé : du quotidien

Vaccinations, contrôle du bruit, surveillance sanitaire, hygiène de l'habitat, fourrière animale, etc... quelques missions parmi tant d'autres assurées par le Service environnement, hygiène et santé de la Ville de Brive. **Découverte d'un service public multicartes.**

Voici 18 ans que le Service a déménagé de l'hôtel Labenche pour s'installer dans les locaux de la rue docteur Massénat. Depuis mars 1982 et suite à la loi de décentralisation, il ne se nomme plus bureau d'hygiène mais Service communal d'hygiène et de santé, devenu récemment, sur demande de Bernard Murat, Service environnement, hygiène et santé (SEHS).

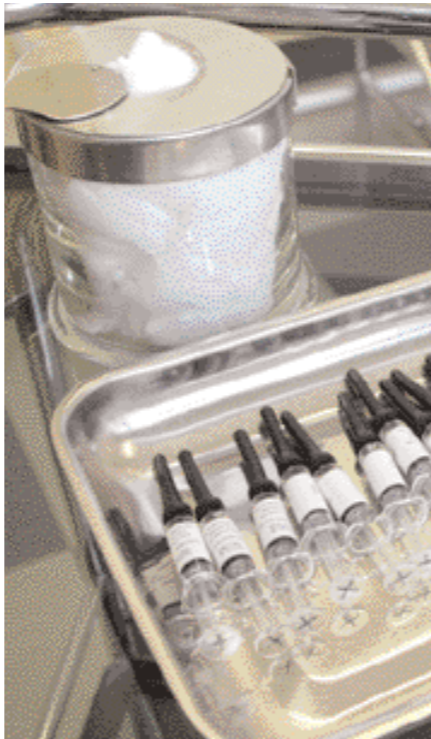
Depuis des décennies, de nombreux Brivistes en franchissent la porte pour se faire vacciner ou pour mettre à jour un rappel. Et cette vocation du service n'a pas failli puisque le mercredi, un médecin assure les séances de vaccinations obligatoires telles que tuberculose, diphtérie, tétanos, poliomyélite et recommandées comme oreillons, rubéole, rougeole, etc. Un médecin diplômé en médecine tropicale propose également des consultations et des conseils pour les voyageurs et la possibilité de faire sur place les vaccinations internationales (fièvre jaune, etc) nécessaires pour aller dans certains pays. Les séances se déroulent tous le mercredi pour les vaccins tra-



Application des mesures d'hygiène



Contrôle du bruit et de la pollution



Vaccinations

ditionnels et les mardi et jeudi après-midi sur rendez-vous pour les vaccins internationaux. Si vous craignez d'oublier un rappel (en général tous les dix ans), le SEHS se charge de vous adresser un courrier pour vous informer. Ce sont ainsi 700 vaccins qui sont pratiqués chaque année dans les locaux de la rue docteur Massénat.

DES MISSIONS VARIÉES

La mission première du Service environnement, hygiène et santé porte sur l'application des arrêtés de police du maire en matière d'hygiène, de salubrité et de santé publique. Il doit également

veiller à l'application de la politique sanitaire au titre de la santé publique pour le compte de l'Etat. C'est dire si son domaine d'action est vaste et diversifié.

1000 APPELS PAR AN

« Pour un quotidien agréable, chacun doit y mettre du sien » explique Evelyne Vidalo, maire-adjointe chargée de l'environnement, développement urbain, habitat, espaces verts, propreté urbaine, hygiène et santé. Ce n'est pas toujours le cas puisque 1000 appels par an affluent vers le SEHS et de nombreuses plaintes peuvent être enregistrées. Leurs motifs ? des mauvaises odeurs, trop de bruit, un

terrain en friche, des chiens qui aboient, des sacs poubelles sur le trottoir avant l'heure, des pigeons qui s'incrument, etc... Avant toute chose, il est important de savoir que les appels ou courriers anonymes ne sont pas pris en compte.

« A partir du moment où quelqu'un nous fait un signalement, expliquent Jean-Jacques Joyaux, directeur du service et Bernard Lissac, inspecteur de salubrité, nous allons sur place discuter avec le plaignant et nous rendre compte de la réalité de la situation. Ensuite, nous prenons contact avec la personne mise en cause et nous tentons une médiation qui réussit dans la plupart des cas. Si vraiment, le dialogue est impossible ou que le contrevenant ne fait aucun effort pour remédier au problème, nous dressons un procès-verbal ».

Parmi les plaintes rencontrées fréquemment, on trouve les aboiements de chiens qui gênent le voisinage. L'éducatrice spécialisée dans les cours d'éducation canine va au domicile du propriétaire de l'animal, lui donne des conseils et peut même lui prêter un collier anti-aboiement pendant une quinzaine de jours. Rappelons que des cours gratuits d'éducation canine sont proposés aux Brivistes tous les mercredis à la plaine des jeux des Bouriottes. Ils sont ouverts à tous les propriétaires de chiens désireux de donner à leur animal des règles simples d'obéissance.

HYGIÈNE DE L'HABITAT

Brive et la Corrèze sont touchés par deux arrêtés préfectoraux qui ont pris effet en 2002 et qui visent à la protection des acquéreurs et propriétaires en faisant une obligation d'information d'état d'accessibilité au plomb et de présence de termites pour les immeubles ou bâtiments

mis en vente. L'emploi de peintures ou de revêtements contenant du plomb a été largement utilisé dans le bâtiment avant 1948 et, en Corrèze, plus d'un tiers des logements date d'avant cette période. Le plomb est toxique pour la santé, notamment pour les jeunes enfants avec des risques de saturnisme si la peinture est écaillée ou en mauvais état. Le propriétaire qui désire vendre un logement ancien doit obligatoirement faire passer un expert. Son enquête sera ensuite transmise à la DASS et au Service environnement, hygiène et santé de la ville. Le service traite environ 10 dossiers par mois. De même, Brive, Tulle et leurs communes limitrophes sont classées en zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme. Depuis janvier 2002, tout occupant d'une habitation contaminée se doit de faire une déclaration au SEHS et toute vente ne peut être réalisée sans un état parasitaire datant de moins de 3 mois. A ce jour, Brive ne compte que 3 cas qui ont été traités rapidement. 1



Bernard Lissac
Inspecteur de salubrité au S.E.H.S

→ SERVICE ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE ET SANTÉ

Rue docteur Massénat
à Brive TEL : 05-55.24.03.72
Elue référent :
Evelyne Vidalo-Borderie

→ LES MISSIONS

- organisation et contrôle des vaccinations préventives et internationales.
- contrôle de l'hygiène des établissements de restauration publique.
- application des mesures d'hygiène urbaine, de l'alimentation, de l'habitation, d'une façon générale de l'application de la police en matière de :
Contrôle du bruit, de la pollution de l'air. Examen des plans d'urbanisme et des permis de construire. Examen et instruction des plaintes en insalubrité. Surveillance sanitaire des établissements de natation et contrôle de la qualité des eaux destinées à la consommation. Hygiène alimentaire. Surveillance de la salubrité des voies publiques.
- Fourrière animale.
- Service de désinfection et de dératation.
- Commission handicapés
- Aire d'accueil des gens du voyage.

À SAVOIR

UN NOUVEAU DIRECTEUR

Succédant au docteur Paul Meyrignac, parti à la retraite, le docteur Jean-Jacques Joyaux a pris la direction du Service environnement, hygiène et santé de la Ville de Brive le 1er octobre dernier. Médecin généraliste pendant 32 ans à Montignac et aujourd'hui à la retraite de son activité médicale en libéral, le docteur Joyaux connaît Brive puisqu'il a été président des internes du Centre hospitalier de Brive lors de son internat, qu'il a fait des remplacements sur la commune et qu'il a enseigné au lycée Marguerite Bahuet au début des années 70.

